

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/12/2007
Publication : 21/12/2007

Pour le Président du Conseil Général
par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif
de l'Assemblée

N° CG 2008/I-42/07
Séance du 14 DEC. 2007

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations du Conseil Général

Convention cadre de partenariat 2008-2011 avec l'Association Haut-Rhinoise d'Aide aux Personnes Agées (APA68).

Le Conseil Général,

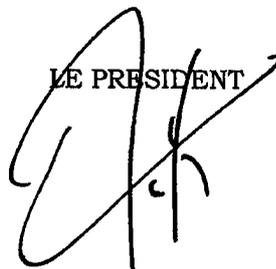
- VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil Général,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,
- VU l'avis de la Commission de la Solidarité du 20 novembre 2007,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Approuve les axes du partenariat avec l'Association Haut-Rhinoise d'Aide aux Personnes Agées (APA 68) tels que décrits dans le rapport,
- Approuve la convention cadre 2008/2011 à intervenir avec l'APA 68, jointe en annexe et de m'autoriser à la signer,
- Accorde une subvention de 50 000 € à l'APA 68 pour des actions d'animation et de redynamisation du lien social et de lutte contre l'isolement, autorise également son versement en une fois au 1^{er} trimestre 2008,
- Donne délégation à la Commission Permanente pour approuver les conventions d'exécution à intervenir durant la période 2008/2011.

Adopté
.....voix contre
.....abstentions

LE PRESIDENT



Charles BUTTNER